



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Manche  
Commune de **POILLEY sur le Homme - 50220**

**COMPTE-RENDU  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du mardi 10 novembre 2020

Nombre de conseillers  
en exercice : **15**

**Date de convocation :**  
3 novembre 2020  
**Date d'affichage :**  
3 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 10 novembre à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Pierre-Michel VIEL, Maire.  
**Membres présents :** 13 > VIEL Pierre-Michel, BOURGEOIS Ericka, DUVAL Sarah, BOSSARD David, SAVONA André, GAZEAU Chantal, DATIN Philippe, FAROUAULT Yvon, DECOENE Bernard, GUESDON Sébastien, GUESNON Magalie, JACQUETTE Romain, VALLET Sylvie.

**Membres représentés :** 2 > JOUIN Stéphane (pouvoir Sylvie VALLET), PAUTRET Hervé (pouvoir à André SAVONA)

**Membres absents :**  
**Secrétaire :** GAZEAU Chantal

Le compte-rendu de la réunion précédente, reçu par tous les conseillers municipaux, n'appelant aucun commentaire, est adopté.

**Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (délib 2020-43)**

L'application de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a entraîné la création d'une Commission Locale Chargée d'évaluer les Charges Transférées (CLECT) entre les communes et la Communauté.

Le rôle de cette commission est de valoriser financièrement les transferts de compétences afin d'en tenir compte dans le calcul de l'attribution de compensation, l'objectif recherché étant une neutralité financière et budgétaire des transferts et/ou restitutions de compétences.

La commission doit rendre ses conclusions dans un délai de neuf mois à compter, soit de la mise en place de la FPU sur le territoire communautaire, soit du transfert des compétences.

La CLECT, créée par délibération communautaire en date du 16 janvier 2017, a adopté le rapport joint à la présente délibération lors de sa réunion en date du 16 septembre dernier.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de la CLECT est envoyé aux communes qui doivent procéder à son adoption.

Ainsi, il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le présent rapport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le rapport de la CLECT du 16 septembre 2020.

**Menuiserie école (délib 2020-44)**

M. André SAVONA présente au conseil municipal les deux devis reçus pour le changement de deux menuiseries (fenêtres + volets manuels) du bâtiment de l'école regroupant la garderie et une classe à l'étage :

- Isola Nature : 1 805.75 € HT
- BPlast : 2 219.26 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De choisir le devis de l'entreprise Isola Nature pour les deux menuiseries du 1<sup>er</sup> bâtiment scolaire, pour un montant de 1 805.75 € HT.
- D'autoriser M. le Maire à signer le devis correspondant.

## **Commission bocage (délib 2020-45)**

M. le Maire rappelle qu'une commission bocage a été créée en 2018 mais qu'elle ne s'était jamais réunie. Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de reprendre une délibération pour la composition de cette commission.

Il rappelle que la commission, commune avec Ducey-les-Chéris, est chargée de donner son avis sur les dossiers de demandes de travaux sur le bocage, dans le respect des objectifs définis par le comité bocage communautaire.

En accord avec la mairie de Ducey-les-Chéris, M. le Maire propose au conseil municipal qu'elle soit composée de 3 élus et 2 agriculteurs de la commune. La mairie de Ducey-les-Chéris dans sa délibération 2020-10-05 a acté cette position.

La commission bocage sera donc constituée de 10 membres.

M. le Maire propose les deux agriculteurs suivants, qui ont donné leur accord pour participer à la commission :

- Yves GAVARD
- Didier CAUQUELIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder par un vote à mains levées pour la désignation des membres de la commission. Sont élus :

- M. David BOSSARD
- M. Philippe DATIN
- M. Romain JACQUETTE

## **Tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2020/2021 (délib 2020-46)**

M. le Maire rappelle que les tarifs de la cantine ont été augmentés l'année dernière compte tenu de l'augmentation régulière des produits alimentaires et des coûts de fonctionnement du service de cantine et ont été votés ainsi :

- Cantine enfant : 3.60 €
- Cantine adulte : 7.20 €

M. le Maire propose de conserver ce tarif pour l'année scolaire 2020-2021 et indique qu'un détail du coût réel de la restauration scolaire sera réalisé dès que possible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer, pour l'année scolaire 2020/2021, le tarif de la cantine à 3,60 € et à 7,20 € pour les adultes.

## **Subvention à l'association « Respire » (délib 2020-47)**

M. le Maire indique avoir reçu une demande de l'association « Respire » basée à Saint-Pair-sur-Mer.

Cette association soutient les personnes en insuffisance respiratoire et leur permet de sortir de leur isolement notamment en pratiquant une activité physique adaptée.

Un habitant de la commune adhère à cette association.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De ne pas accorder de subvention à l'association.

Divers :

- Projet « Aménagement du Bourg »

M. SAVONA explique qu'un contact a été pris avec le conseil départemental pour la réalisation d'un chemin reliant le Bourg à Ducey. La rencontre aura lieu le 20 novembre 2020 et déterminera si le projet est faisable. En premier lieu, le conseil municipal doit réfléchir à un projet global divisé en sous-partie. Des groupes de travail pourront être créés pour chaque sous-partie :

- Chemin de promenade
- Sécurisation de l'école
- Menuiseries communales
- Aménagement global (déplacement container PAV, équipements publics tels qu'une structure de jeux pour enfants etc).

- Projet « Voirie »

M. SAVONA explique que la commission travaux va travailler sur un recensement des routes à faire et Mme VALLET rappelle qu'il convient de prioriser certaines routes pour étaler la réalisation de la voirie sur un programme de 5 ou 6 ans, menant à la fin du mandat.

Une réflexion sera menée sur les possibilités de financement de ce projet.

- Maison médicale de Ducey

M. le Maire explique que plusieurs médecins de Ducey vont partir et que les charges de fonctionnement retomberaient sur les deux médecins restants. Ces derniers, ne pouvant pas assumer cette charge supplémentaire, pensent à partir sauf si une solution de soutien financier se met en place.

M. le Maire explique que Mme Valérie NOUVEL a monté un dossier visant à la création d'une association regroupant les deux médecins restants et les communes qui appartenaient à l'ancien canton de Ducey. Un financement de ces communes seraient mis en place soit au prorata du nombre d'habitants soit au nombre de patients fréquentant le cabinet.

Mme VALLET soulève que les statuts proposés ne déterminent pas de fin à cet engagement et qu'il pourrait perdurer jusqu'à la présence de 4 médecins dans la structure. Cette incertitude économique n'est pas possible pour une petite commune.

Le conseil municipal demande à M. le Maire de faire modifier ces statuts pour une durée de 2ans, renouvelable un an. Si le besoin persiste après ce délai, le conseil municipal pourra, s'il le souhaite, reprendre une délibération pour permettre le prolongement de la participation de la commune de Poilley.

M. le Maire confirme qu'il va prendre contact avec Mme la Maire de Ducey-les-Chéris à ce sujet.

M. le Maire indique également que les communes de Saint-Laurent-de-Terregatte et Saint-Aubin-de-Terregatte pourraient être sollicitées puisqu'elles sont géographiquement proches et ont des habitants dans le patientèle du cabinet. Mme NOUVEL, conseillère départementale va se renseigner sur le nombre de patients que cela représente. Ces deux communes ne seraient pas membres de l'association mais pourraient participer financièrement via une subvention.

Mme VALLET rappelle qu'il s'agit d'une compétence communautaire et qu'il convient d'envoyer un courrier à la communauté d'agglomération pour connaître leurs intentions à ce sujet et notamment sur la réalisation d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire. M. le Maire indique que ce courrier sera fait mais que le délai de réalisation pour un projet de ce type est d'environ 5-6 ans.

Une solution doit être trouvée avant la fin décembre 2020, au risque de voir partir les deux derniers médecins.

- Eclairage public – Arrêt de bus du « V »

M. SAVONA explique qu'un signalement a été effectué par M. GUESDON sur le manque d'éclairage au point d'arrêt scolaire situé au V.

M. SAVONA indique qu'il a fait faire deux devis. Un poteau existe à cet emplacement mais n'a pas de luminaire. Le premier devis d'un montant de 1 248 € constituerait à se raccorder sur le réseau de la commune de Pontaubault et nécessiterait donc l'accord de cette dernière. Une demande sera faite dans ce sens après avoir vérifié qu'il n'existe pas de possibilité de se raccorder au réseau Poilley.

Le deuxième devis consiste à installer un luminaire qui fonctionnerait à l'énergie solaire, pour un montant de 5 754 €.

Ces deux devis ayant été réalisés par le STE Manche, une demande sera faite auprès d'un autre organisme. Un courrier va être envoyé au conseil départemental pour savoir si une subvention peut être accordée, en soulignant le fait que des collégiens et des lycéens utilisent cet arrêt.

M. le Maire rappelle que la sécurité des enfants est prioritaire et qu'une solution doit être trouvée.

## - Prochaine commission travaux

M. SAVONA informe les conseillers membres de la commission travaux que celle-ci se réunira le 16 novembre 2020 à 20h. Lors de cette réunion les deux projets « Aménagement du Bourg » et « Voirie » seront discutés.

## - Le blason de la commune

Mme VALLET explique avoir trouvé un blason gravé dans la pierre de la chapelle de l'Abbaye de Montmorel. Il s'agit du blason de la famille des Holmes. Mme VALLET propose au conseil municipal de travailler sur un blason qui reprendrait des éléments de ce dernier et ajouterait d'autres références à la commune. Le conseil municipal approuve ce projet.

## - Bulletin municipal

Mme VALLET indique que le bulletin municipal est presque fini et fait passer aux conseillers municipaux l'esquisse de ce dernier.

La diffusion aura lieu début décembre.

Le conseil municipal approuve ce bulletin et n'émet pas de remarques.

## - Site internet

M. DECOENE explique que le site internet est quasiment fini (73 pages ont été réalisées). Il reste quelques pages à compléter et la page d'accueil à finaliser. Il souligne qu'un travail important a été réalisé par la commission communication.

L'objectif pour la mise en service du site internet est fixé à fin novembre.

## - SDEM50

M. DECOENE indique qu'il a été élu membre de la commission transition énergétique dans le SDEM50. Dans ce cadre, il va réaliser un petit diagnostic sur les énergies utilisées dans la commune, et par la suite présenter les économies possibles ou les actions réalisables pour diminuer ces dépenses.

## - Remplacement d'une borne incendie

M. DATIN explique que le SDeau50 fait actuellement des travaux de renouvellement sur la commune et souhaiterait changer la borne incendie située au Haut Montmorel.

Cette borne a un bon débit mais son emplacement empêche les gros engins de faire demi-tour. Il serait souhaitable de la déplacer en début de chemin.

Le coût d'une nouvelle borne est de 2 312,55€ HT.

M. le Maire va au préalable demander au SDeau50 de démonter la borne pour voir s'il est possible de la réinstaller ailleurs et réduire ainsi le coût.

## - Distribution aux habitants

### a) Magazine « Déchets »

Tous les conseillers ont fini la distribution du magazine de la communauté d'agglomération.

### b) Courrier « cheveux blancs 2020 »

Mme VALLET a donné aux conseillers municipaux des enveloppes à distribuer aux personnes concernées par les cheveux blancs. Ce courrier est accompagné d'un exemplaire de l'attestation dérogatoire et la distribution devra être faite pour le week-end du 14-15 novembre 2020.

### c) Personnes vulnérables

Mme VALLET informe les conseillers municipaux qu'une nouvelle distribution de masques a été réalisée auprès des personnes vulnérables de la commune.

## - Influenza aviaire

Mme VALLET informe les conseillers municipaux que le risque sur le territoire français pour la grippe aviaire est passé de « modéré » à « élevé ». Il n'y a pas de cas sur le sol français à ce jour.

## - Ecole de Poilley : Association des parents d'élèves

Mme BOURGEOIS explique aux conseillers municipaux qu'une vente de gâteaux a lieu au profit de l'association des parents d'élèves et propose aux conseillers intéressés de passer commande.

La séance est terminée à 22h25.

Le Maire : Pierre-Michel VIEL

Le secrétaire de séance : Chantal GAZEAU

<i>Pierre-Michel VIEL</i>	<i>Sylvie VALLET</i>	<i>Chantal GAZEAU</i>	<i>André SAVONA</i>
<i>Ericka BOURGEOIS</i>	<i>David BOSSARD</i>	<i>Philippe DATIN</i>	<i>Bernard DECOENE</i>
<i>Sarah DUVAL</i>	<i>Yvon FAROUAULT</i>	<i>Sébastien GUESDON</i>	<i>Magalie GUESNON</i>
<i>Romain JACQUETTE</i>	<i>Stéphane JOUIN</i> <i>(Sylvie VALLET)</i>	<i>Hervé PAUTRET</i> <i>(André SAVONA)</i>	